Département NORD
Canton GRANDE-SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARR-AG-2026-89

ARRETE DU MAIRE

DELEGATION DE SIGNATURE
DELIVRANCE DES EXPEDITIONS DES REGISTRES

5.5 – Délégation de signature

Le Maire de GRAVELINES,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article R.2122-8,

Considérant le recrutement de Madame Stéphanie DEVISSCHERE, Directrice Générale des Services, fonctionnaire titulaire de la commune,

ARRETE :

Article 1er : Délégation de signature est donnée, pour la durée du mandat, à Madame Stéphanie DEVISSCHERE, fonctionnaire titulaire, pour la délivrance des expéditions des registres des délibérations et des arrêtés municipaux.

Article 2 : Les actes ainsi dressés comporteront uniquement le nom et la signature du fonctionnaire municipal délégué, qui devront être précédés de la mention « pour le maire ».

Article 3 : Le présent arrêté sera :
- Inscrit au registre des arrêtés de la commune,
- Mis en ligne sur le site internet de la Ville,
- Notifié à l'intéressée,
- Transmis au Sous-Préfet de Dunkerque,
- Transmis au Comptable des Finances Publiques.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GRAVELINES, le 06 octobre 2026
Le Maire,

MAIRIE DE GRAVELINES 59820

Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 07 OCT. 2026

Mis en ligne sur le site de la Ville le 07 OCT. 2026